

Service de transfert et de remboursement automatique lié à un compte d'épargne à intérêt élevé

Inscrivez-vous à ce service et évitez les frais de change

Pour éviter les frais de change lors de l'achat ou de la vente de titres en dollars US dans un compte InvestDirect HSBC enregistré, vous pouvez vous inscrire au service de transfert et de remboursement automatique lié à un compte d'épargne à intérêt élevé (le «**service**»).

Renseignements sur le compte

Nom du titulaire du compte : _____

1. Choisissez **UN SEUL** des comptes d'épargne à intérêt élevé en dollars US suivants :

- | | |
|--|---------|
| <input type="checkbox"/> Compte épargne-placement US RBC, série A | RBF2014 |
| <input type="checkbox"/> Compte d'épargne-placement en dollars US de la Banque Manuvie | MIP511 |
| <input type="checkbox"/> Compte bancaire à intérêt élevé Surintérêt en dollars américains de la Banque Nationale
(le « compte d'épargne à intérêt élevé ») | NBC101 |

2. Sélectionnez **TOUS** les comptes enregistrés pour lesquels vous souhaitez demander ce service. Chaque compte sélectionné doit contenir le compte d'épargne à intérêt élevé choisi ci-dessus.

Sélectionnez tous les choix pertinents.

- | | |
|--|----------|
| <input type="checkbox"/> Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) | n° _____ |
| <input type="checkbox"/> Régime d'épargne-retraite (RER) | n° _____ |
| <input type="checkbox"/> Régime d'épargne-retraite de conjoint (RER de conjoint) | n° _____ |
| <input type="checkbox"/> Fonds de revenu de retraite (FRR) | n° _____ |
| <input type="checkbox"/> Fonds de revenu de retraite de conjoint (FRR de conjoint) | n° _____ |
| <input type="checkbox"/> Fonds de revenu viager (FRV) | n° _____ |
| <input type="checkbox"/> Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI) | n° _____ |
| <input type="checkbox"/> Fonds de revenu de retraite visé par règlement (FRRR) | n° _____ |
| <input type="checkbox"/> Fonds de revenu viager restreint (FRVR) | n° _____ |
| <input type="checkbox"/> Compte de retraite immobilisé (CRI) | n° _____ |
| <input type="checkbox"/> Régime d'épargne immobilisé restreint (REIR) | n° _____ |
| <input type="checkbox"/> Régime d'épargne-retraite immobilisé (RERI) | n° _____ |
| <input type="checkbox"/> Régime enregistré d'épargne-études (REEE) | n° _____ |

(chacun de ces comptes est appelé le «**compte enregistré**»)

Conditions

Dans les présentes conditions, «HIDC», «nous», «notre» et «nos» désignent InvestDirect HSBC, une division de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc., et «vous», «votre» et «vos» désignent la personne qui détient le compte enregistré.

En signant ce formulaire, vous comprenez et acceptez ce qui suit :

1. Ce service est offert uniquement pour les titres libellés en dollars américains qui sont cotés en bourse aux États-Unis ou au Canada (les «**titres américains**»).
2. Vous souhaitez vous inscrire à ce service pour chaque compte enregistré et pour le compte d'épargne à intérêt élevé sélectionné ci-dessus, et vous nous autorisez à faire ce qui suit lorsque vous effectuez des opérations dans le compte enregistré : 1) à chaque jour de bourse, appliquer le même taux de change à toutes les opérations d'achat et de vente de titres américains (les «**opérations sur titres américains**») et 2) le jour de bourse suivant, faire automatiquement ce qui suit :
 - a) si les opérations sur titres américains donnent lieu à un excédent net de 100 \$US ou plus dans le compte enregistré, transférer cet excédent et acheter le même montant de parts du compte d'épargne à intérêt élevé. Si l'excédent net est inférieur à 100 \$US, nous le laisserons en espèces;
 - b) si les opérations sur titres américains donnent lieu à un règlement net de :
 - i) 100 \$US ou plus, nous rachèterons suffisamment de parts du compte d'épargne à intérêt élevé pour régler les opérations sur titres américains;
 - ii) moins de 100 \$US et que vous avez suffisamment de fonds dans le compte enregistré pour couvrir l'intégralité du règlement, nous utiliserons les fonds pour régler les opérations sur titres américains; ou
 - iii) moins de 100 \$US et que vous n'avez pas suffisamment de fonds dans le compte enregistré pour couvrir l'intégralité du règlement, nous rachèterons des unités du compte d'épargne à intérêt élevé pour régler les opérations sur titres américains.
3. Il vous incombe de vous assurer qu'il y a suffisamment de parts dans le compte d'épargne à intérêt élevé pour régler toute opération sur titres américains. S'il n'y a pas suffisamment de parts pour régler l'ensemble des opérations sur titres américains, nous sommes autorisés, conformément aux Conditions de la convention du client de HIDC, à prendre les mesures nécessaires pour compenser le montant que vous nous devez afin d'effectuer l'opération. Nous pouvons choisir de régler une partie des opérations sur titres américains à partir du compte d'épargne à intérêt élevé et le reste à partir des fonds dans le compte enregistré. Un taux de conversion en devise sera appliqué à toute partie des opérations sur titres américains qui est réglée en espèces. Le taux de conversion en devise comprend l'écart de taux pour l'exécution de cette fonction. Cet écart est la différence entre le taux que nous obtenons et le taux que vous recevez.
4. Les présentes conditions s'ajoutent aux Conditions de la convention du client de HIDC qui régissent votre compte enregistré. Les frais et les commissions standards liés aux opérations sur titres américains continuent de s'appliquer. Ce service concerne uniquement les frais de change liés aux opérations sur titres américains. En cas d'incompatibilité entre les conditions énoncées dans le présent document et les Conditions de la convention du client de HIDC, ces dernières s'appliquent.
5. En tout temps, vous pouvez mettre fin à ce service ou modifier les comptes enregistrés ou le compte d'épargne à intérêt élevé sélectionné pour ce service en nous donnant une directive par téléphone, au 1-800-952-1180, ou par la poste, au 3381 Steeles Avenue East, Suite 300, Toronto (Ontario) M2H 3S7. Nous procéderons à l'annulation ou à la modification dès que possible après avoir reçu la directive. Si nous recevons votre demande d'annulation du service lorsqu'il y a des opérations sur titres américains en cours à régler, nous pouvons, à notre discrétion, choisir d'appliquer ce service à ces opérations sur titres américains.
6. Nous pouvons annuler ou modifier les conditions de ce service en tout temps, à condition d'afficher un préavis d'annulation ou de modification de 30 jours sur notre site Web. Nous ne serons pas responsables des pertes subies si le service ne fonctionne pas correctement en raison d'un mauvais fonctionnement, d'une interruption ou de l'indisponibilité du système en raison de circonstances indépendantes de la volonté raisonnable de HIDC.

Nom du titulaire du compte

Signature

Date